

NORME
INTERNATIONALE

ISO/CEI
11586-3

Première édition
1996-06-01

**Technologies de l'information —
Interconnexion de systèmes ouverts
(OSI) — Sécurité générique des couches
supérieures: Spécification du protocole
d'élément de service d'échange de sécurité
(SESE)**

[ISO/IEC 11586-3:1996](https://standards.iso.org/iso-iec/11586-3/1996)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66d4159e-c0d7-4e26-8d8f-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66d4159e-c0d7-4e26-8d8f-75a10a5100/iso-iec-11586-3-1996)

[Information technology — Open Systems Interconnection — Generic upper layers security: Security Exchange Service Element \(SESE\) protocol specification](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66d4159e-c0d7-4e26-8d8f-75a10a5100/iso-iec-11586-3-1996)



Numéro de référence
ISO/CEI 11586-3:1996(F)

Sommaire

	<i>Page</i>	
1	Domaine d'application.....	1
2	Références normatives	1
2.1	Recommandations Normes internationales identiques.....	1
3	Définitions.....	2
4	Abréviations	2
5	Aperçu général du protocole	2
5.1	Fourniture du service	2
5.2	Utilisation des services sous-jacents	2
6	Éléments de procédure	3
6.1	Unités APDU utilisées	3
6.2	Procédure de transfert	3
6.3	Procédure d'abandon lancée par l'utilisateur	3
6.4	Procédure d'abandon lancée par le fournisseur	3
7	Structure et codage des unités APDU SESE	4
7.1	Spécifications génériques de l'unité APDU	4
7.2	Construction de la syntaxe abstraite.....	6
8	Projection (mappage) sur les services sous-jacents.....	6
8.1	Considérations générales.....	6
8.2	Projection sur des services ACSE.....	7
9	Conformité	7
9.1	Déclaration.....	7
9.2	Conformité statique.....	7
9.3	Conformité dynamique	7
Annexe A – Tableaux des états de la machine SEPM.....		8
A.1	Considérations générales.....	8
A.2	Conventions	8
A.3	Tableaux.....	8
Annexe B – Définition du contexte d'application SESE de base.....		11
B.1	Nom de contexte d'application	11
B.2	Éléments du service application.....	11
B.3	Projections des unités APDU SESE.....	11
B.4	Contraintes de concaténation de valeur PDV.....	11
B.5	Contraintes d'intégration de valeur PDV	11
B.6	Contraintes de procédure	12
B.7	Contraintes de contexte de présentation.....	12

© ISO/CEI 1996

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

La Norme internationale ISO/CEI 11586-3 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 21, *Interconnexion des systèmes ouverts, gestion des données et traitement distribué ouvert*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié en tant que Recommandation UIT-T X.832.

L'ISO/CEI 11586 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — Sécurité générique des couches supérieures*:

- *Partie 1: Présentation, modèles et notation*
- *Partie 2: Définition du service assuré par l'élément de service d'échange de sécurité (SESE)*
- *Partie 3: Spécification du protocole d'élément de service d'échange de sécurité (SESE)*
- *Partie 4: Spécification de la syntaxe de protection du transfert*
- *Partie 5: Formulaire de déclaration de conformité pour la mise en œuvre du protocole d'élément de service d'échange de sécurité (SESE)*
- *Partie 6: Formulaire de déclaration de conformité pour la mise en œuvre du protocole de syntaxe de protection du transfert*

Introduction

La présente Recommandation | Norme internationale appartient à d'une série de Recommandations | Normes internationales qui fournissent un ensemble de moyens destinés à la réalisation des protocoles des couches supérieures pour prendre en charge les services de sécurité. La structure de cette série est la suivante:

- Partie 1: aperçu général, modèles et notation
- Partie 2: définition du service «Élément de service d'échange de sécurité»
- Partie 3: spécification du protocole «Élément de service d'échange de sécurité»
- Partie 4: spécification de la syntaxe de protection du transfert
- Partie 5: formulaire PICS pour l'élément de service d'échange de sécurité
- Partie 6: formulaire PICS pour la syntaxe de protection du transfert.

La présente Recommandation | Norme internationale constitue la Partie 3 de cette série.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 11586-3:1996](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66d4159e-c0d7-4e26-8d8f-73fd0a510b/iso-iec-11586-3-1996)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66d4159e-c0d7-4e26-8d8f-73fd0a510b/iso-iec-11586-3-1996>

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DE SYSTÈMES
OUVERTS (OSI) – SÉCURITÉ GÉNÉRIQUE DES COUCHES SUPÉRIEURES:
SPÉCIFICATION DU PROTOCOLE
D'ÉLÉMENT DE SERVICE D'ÉCHANGE DE SÉCURITÉ (SESE)**

1 Domaine d'application

1.1 La présente série de Recommandations | Normes internationales définit une série de moyens génériques utilisés dans l'établissement de services de sécurité dans des protocoles de couche Application. Elles comprennent:

- a) une série d'outils de notation permettant de spécifier les besoins de protection sélective des champs dans une spécification de syntaxe abstraite et permettant la spécification d'échanges de sécurité et de transformations de sécurité;
- b) une définition du service, la spécification du protocole et le formulaire PICS pour l'élément du service Application (ASE) qui contribueront à assurer les services de sécurité dans la couche Application;
- c) une spécification et un formulaire PICS pour une syntaxe de transfert de sécurité, associés à la couche Présentation, pour les services de sécurité dans la couche Application.

1.2 La présente Recommandation | Norme internationale spécifie le protocole fourni par l'élément de service d'échange de sécurité (SESE). Celui-ci est un élément ASE qui permet la communication d'informations de sécurité pour assurer des services de sécurité dans la couche Application.

(standards.iteh.ai)

2 Références normatives

ISO/IEC 11586-3:1996

Les Recommandations et Normes internationales suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation | Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute Recommandation et Norme sont sujettes à révision, et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Recommandation | Norme internationale sont invités à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et Normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur. Le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT tient à jour une liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur.

2.1 Recommandations | Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.207 (1993) | ISO/CEI 9545:1994, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Structure de la Couche Application.*
- Recommandation UIT-T X.216 (1994) | ISO/CEI 8822:1994, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Définition du service de Présentation.*
- Recommandation UIT-T X.217 (1995) | ISO/CEI 8649:…¹⁾, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Définition de service applicable à l'élément de service de contrôle d'association.*
- Recommandation UIT-T X.226 (1994) | ISO/CEI 8823-1:1994, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Protocole de présentation en mode connexion: Spécification du protocole.*
- Recommandation UIT-T X.227 (1995) | ISO/CEI 8650-1:…¹⁾, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Protocole en mode connexion applicable à l'élément de service de contrôle d'association: Spécification du protocole.*

¹⁾ A publier.

- Recommandation UIT-T X.680 (1994) | ISO/CEI 8824-1:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: Spécification de la notation de base.*
- Recommandation UIT-T X.681 (1994) | ISO/CEI 8824-2:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: Spécification des objets informationnels.*
- Recommandation UIT-T X.682 (1994) | ISO/CEI 8824-3:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: Spécification des contraintes.*
- Recommandation UIT-T X.683 (1994) | ISO/CEI 8824-4:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: Paramétrage des spécifications de la notation de syntaxe abstraite numéro un.*
- Recommandation UIT-T X.690 (1994) | ISO/CEI 8825-1:1995, *Technologies de l'information – Règles de codage de la notation de syntaxe abstraite numéro un: Spécification des règles de codage de base, des règles de codage canoniques et des règles de codage distinctives.*
- Recommandation UIT-T X.803 (1994) | ISO/CEI 10745:1995, *Technologies de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Modèle de sécurité pour les couches supérieures.*

3 Définitions

La présente Recommandation | Norme internationale utilise les termes suivants définis dans la Rec. UIT-T X.803 | ISO/CEI 10745:

- échange de sécurité;
- item d'échange de sécurité.

4 Abréviations

ACSE	Elément de service de contrôle d'association (<i>association control service element</i>)
APDU	Unité de données de protocole d'application (<i>application-protocol-data-unit</i>)
ASE	Elément de service d'application (<i>application-service-element</i>)
ASO	Objet de service d'applications (<i>application-service-object</i>)
OSI	Interconnexion des systèmes ouverts (<i>open systems interconnection</i>)
PICS	Déclaration de conformité d'une instance de protocole (<i>protocol implementation conformance statement</i>)
SEPM	Machine protocolaire d'échange de sécurité (<i>security exchange protocol machine</i>)
SEI	Item d'échange de sécurité (<i>security exchange item</i>)
SESE	Elément de service d'échange de sécurité (<i>security exchange service element</i>)

5 Aperçu du protocole

5.1 Fourniture du service

Le protocole spécifié dans la présente Spécification fournit les services définis dans la Rec. UIT-T X.831 | ISO/CEI 11586-2. Ces services sont les suivants:

SE-TRANSFER	Non confirmé – (transfert)
SE-U-ABORT	Non confirmé – (abandon par l'utilisateur)
SE-P-ABORT	Lancé par le fournisseur – (abandon par le fournisseur)

5.2 Utilisation des services sous-jacents

Ce protocole d'élément SESE définit une série d'unités APDU dont chacune a la capacité d'être individuellement projetée sur un service de couche Présentation acheminant des données d'utilisateur, d'être intégrée dans une autre unité PDU d'application ou d'être concaténée à celle-ci conformément aux règles du contexte ASO ou du contexte d'application en vigueur.

L'article 8 définit quelques projections utiles sur le service de présentation et l'élément ACSE.

6 Eléments de procédure

6.1 Unités APDU utilisées

Le protocole SESE spécifie les unités APDU suivantes:

SE-TRANSFER	(SETR)
SE-U-ABORT	(SEAB)
SE-P-ABORT	(SEPA)

6.2 Procédure de transfert

Cette procédure est utilisée par une machine SEPM demanderesse pour lancer un échange de sécurité nécessitant le transfert d'un ou de plusieurs items d'échange de sécurité. Elle est également utilisée soit par une machine SEPM appelante soit par une machine SEPM appelée pour transférer d'autres items d'échange de sécurité lancés par la machine SEPM appelante.

A la réception d'une primitive de demande SE-TRANSFER, la machine SEPM conserve l'identificateur d'échange de sécurité et produit une unité APDU SE-TRANSFER (SETR).

A la réception d'une unité APDU SE-TRANSFER (SETR), la machine SEPM conserve l'identificateur d'échange de sécurité et émet une primitive d'indication SE-TRANSFER.

Si l'échange de sécurité relève de la classe «à l'alternat» et que l'échange ne se déroule pas selon la séquence attendue, la SEPM génère une APDU SE-P-ABORT (SEPA) et émet une indication SE-P-ABORT.

6.3 Procédure d'abandon lancée par l'utilisateur

Cette procédure est utilisée par un utilisateur de l'élément SESE pour indiquer à l'utilisateur de SESE homologue et à la machine SEPM qu'une erreur s'est produite et qu'il y a lieu de terminer anormalement l'échange de sécurité en cours. De plus, elle peut facultativement entraîner la libération anormale de l'association ASO, avec la perte éventuelle d'informations en transit. Elle est lancée par une primitive de demande SE-U-ABORT.

A la réception d'une primitive de demande SE-U-ABORT, la machine SEPM produit une unité APDU SE-ABORT (SEAB).

A la réception d'une unité APDU SE-ABORT (SEAB), la machine SEPM émet une primitive d'indication SE-U-ABORT.

6.4 Procédure d'abandon lancée par le fournisseur

Cette procédure est utilisée par la machine SEPM pour indiquer aux utilisateurs de l'élément SESE qu'une erreur s'est produite et qu'il y a lieu de terminer anormalement l'échange de sécurité en cours. De plus, elle peut facultativement entraîner la libération anormale de l'association ASO, avec la perte éventuelle d'informations en transit.

A la détection d'une erreur, la machine SEPM émet une primitive d'indication SE-P-ABORT et produit une unité APDU SE-P-ABORT (SEPA). Si, en raison de la gravité de l'erreur, il est nécessaire de mettre fin à l'association ASO, l'unité APDU SEPA est projetée sur un service d'abandon Association ASO. A la réception de l'indication d'abandon Association ASO avec l'unité APDU SEPA, la machine SEPM émet une indication SE-P-ABORT dont l'indicateur de blocage est à 1.

Une situation d'erreur entraînant la production d'une SE-P-ABORT a un *code de problème* pouvant être signalé aux deux extrémités. Les difficultés ainsi signalées peuvent être:

- un problème d'ordre général*: ne se rapporte pas à un type d'unité APDU particulier;
- un problème de transfert*: difficulté résultant de la réception d'une unité APDU SE-TRANSFER;
- un problème d'abandon*: difficulté résultant de la réception d'une unité APDU SE-U-ABORT.

Les situations d'erreur particulières, ainsi que les codes de problèmes correspondants, sont décrits ci-après.

6.4.1 Problème d'ordre général

- *APDU non valide*: la structure et/ou le codage de l'APDU n'est pas conforme aux APDU SETR, SEAB ou SEPA.

6.4.2 Problème de transfert

- identificateur d'invocation double*: le même identificateur d'invocation est utilisé pour une autre invocation d'échange de sécurité actif;
- échange de sécurité non reconnu*: l'échange de sécurité identifié n'est pas valable dans le contexte ASO en question;
- item de type erroné*: le type d'item SEI n'est pas conforme à celui de la définition de classe d'objet;
- identificateur d'invocation inapproprié*: l'identificateur d'invocation ne fait pas partie de l'ensemble spécifié pour le contexte ASO en question;
- erreur d'enchaînement à l'alternat*: la SETR reçue n'est pas conforme à l'enchaînement d'événements de la classe «à l'alternat» de l'échange de sécurité.

6.4.3 Problème d'abandon

- identificateur d'invocation non reconnu*: l'identificateur d'invocation ne reconnaît pas un transfert d'échange de sécurité actif ou venant de se terminer;
- abandon imprévu*: l'échange de sécurité identifié ne donne pas lieu à un abandon pour l'élément d'échange de sécurité en question;
- erreur non reconnue*: l'échange de sécurité identifié ne produit pas cette erreur;
- erreur imprévue*: l'échange de sécurité identifié ne produit pas cette erreur pour l'élément d'échange de sécurité en question;
- paramètre d'erreur de type erroné*: le type de paramètre d'erreur n'est pas conforme à celui de la définition de l'erreur.

iTeh STANDARD PREVIEW

7 Structure et codage des unités APDU SESE

Le type de données paramétré des APDU SESE génériques est spécifié au 7.1 en ASN.1 (Rec. UIT-T X.683 | ISO/CEI 8824-4). La méthode de construction d'une syntaxe abstraite SESE de prise en charge d'un ensemble particulier d'échanges de sécurité est décrite au 7.2.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66d4159e-c0d7-4e26-8d8f-73fd0a510b/iso-iec-11586-3-1996>

7.1 Spécifications génériques de l'unité APDU

La spécification suivante de l'unité APDU paramétrée est compatible avec la définition des syntaxes abstraites d'éléments SESE adaptés, prenant en charge tout type d'échange de sécurité défini dans le cadre de spécification de la Partie 1 de la présente Recommandation | Norme internationale. Dans ce qui suit, le paramètre ValidSE identifie l'ensemble de security exchange pris en charge. Le paramètre InvocationIdSet définit les valeurs disponibles pour identifier les invocations d'échange de sécurité distinctes qui peuvent être simultanément actives, et pouvant être utilisées dans des réponses ultérieures pour mettre en corrélation les indications d'erreur avec les invocations d'échange de sécurité actives. Si une telle corrélation n'est pas requise dans certaines réalisations (les différentes invocations d'échange de sécurité ne se chevauchent jamais, par exemple), il y a lieu de mettre InvocationIdSet à la valeur NoInvocationId.

SeseAPDUs {joint-iso-ccitt genericULS(20) modules(1) seseAPDUs(6) }

DEFINITIONS AUTOMATIC TAGS::=

BEGIN

-- EXPORTE TOUT --

IMPORTS

notation

FROM ObjectIdentifiers {joint-iso-ccitt genericULS (20)

modules (1) objectIdentifiers (0) }

dirAuthenticationTwoWay

FROM GulsSecurityExchanges {joint-iso-ccitt genericULS (20)

modules (1) gulsSecurityExchanges (2) }

SECURITY-EXCHANGE {}, SE-ERROR {}

FROM NOTATION notation;

SESEapdus {SECURITY-EXCHANGE:ValidSEs, InvocationId:InvocationIdSet }::=

```
CHOICE {
  se-transfer      SETTransfer {{ValidSEs},{InvocationIdSet}},
  se-u-abort      SEUAbort {{ValidSEs},{InvocationIdSet}},
  se-p-abort      SEPAbort {{ValidSEs},{InvocationIdSet}}
}
```

SETTransfer {SECURITY-EXCHANGE:ValidSEs, InvocationId:InvocationIdSet }::= SEQUENCE {

```
  seIdentifieur    SECURITY-EXCHANGE.&se-Identifieur ( {ValidSEs}),
                  -- Identifie un des échanges de sécurité
                  -- pris en charge par cette syntaxe abstraite SESE
  itemIdentifieur  SECURITY-EXCHANGE.&SE-Items.&itemId
                  ( {ValidSEs}{@seIdentifieur}),
                  -- Identifie un des éléments de l'échange de sécurité
                  -- désigné par "seIdentifieur"
  seltem           SECURITY-EXCHANGE.&SE-Items.&ItemType
                  ({ValidSEs}{@seIdentifieur, @itemId}),
  invocationId     InvocationId (InvocationIdSet)
                  (CONSTRAINED BY {-- Doit être identique à l'identificateur
                  -- "invocationID" d'un échange de sécurité actif
                  -- si le fanion de départ n'a pas la valeur TRUE --})
                  DEFAULT noInvocationId,
  startFlag        BOOLEAN DEFAULT FALSE,
                  -- Ce champ n'est positionné que lors du transfert
                  -- du premier élément de l'échange de sécurité.
  endFlag          BOOLEAN DEFAULT FALSE
                  -- Ce champ est positionné lors du transfert
                  -- du dernier élément d'un échange de sécurité. Il est
                  -- nécessaire pour la prise en charge des mécanismes impliquant
                  -- n échanges, lorsque n n'est pas connu a priori -- }
```

SEUAbort {SECURITY-EXCHANGE:ValidSEs, InvocationId:InvocationIdSet }::= SEQUENCE {

```
  invocationId     InvocationId (InvocationIdSet)
                  (CONSTRAINED BY {-- Doit être identique à l'identificateur
                  -- "invocationId" d'un échange de sécurité actif
                  -- ou venant de se terminer --})
                  DEFAULT noInvocationId,
  itemIdentifieur  SECURITY-EXCHANGE.&SE-Items.&itemId
                  ( {ValidSEs.&SE-Items}) OPTIONAL,
                  -- Ce composant ne figure
                  -- que lorsque l'ABORT est générée
                  -- suite à la réception d'une APDU SETTransfer.
  errors           SEQUENCE OF SError {{ValidSEs}} OPTIONAL
                  -- nécessaire pour traiter les codes d'erreur multiples -- }
```

SEPAbort {SECURITY-EXCHANGE:ValidSEs, InvocationId:InvocationIdSet }::= SEQUENCE {

```
  invocationId     InvocationId (InvocationIdSet) OPTIONAL,
  itemIdentifieur  SECURITY-EXCHANGE.&SE-Items.&itemId
                  ( {ValidSEs.&SE-Items}) OPTIONAL,
                  -- Ce composant ne figure que lorsque
                  -- l'ABORT est générée
                  -- suite à la réception d'une APDU SETTransfer.
  problemCode      ProblemCode }
```

InvocationId ::= CHOICE {

```
  present         INTEGER,
  absent         NULL }
```

noInvocationId InvocationId ::= absent:NULL

NoInvocationId InvocationId ::= {noInvocationId}

```

SEerror {SECURITY-EXCHANGE:ValidSEs } ::= SEQUENCE {
    errorCode      SE-ERROR.&errorCode
                  ((Errors{{ValidSEs}})) OPTIONAL,
    errorParameter SE-ERROR.&ParameterType
                  ((Errors{{ValidSEs}}){@errorCode}) OPTIONAL}

Errors{SECURITY-EXCHANGE:ValidSEs} SE-ERROR ::= {ValidSEs.&SE-Items.&Errors}

ProblemCode ::= CHOICE {
    general      GeneralProblem,
    transfer     TransferProblem,
    abort        AbortProblem }

GeneralProblem ::= ENUMERATED {
    invalidAPDU (0) }

TransferProblem ::= ENUMERATED {
    duplicateInvocationId (0),
    unrecognizedSecurityExchange (1),
    mistypedItem (2),
    inappropriateInvocationId (3),
    alternatingSequenceError (4) }

AbortProblem ::= ENUMERATED {
    unrecognizedInvocationId (0),
    abortUnexpected (1),
    unrecognizedError (2),
    unexpectedError (3),
    mistypedErrorParameter (4) }

```

END

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

7.2 Construction de la syntaxe abstraite

La syntaxe abstraite d'un SESE prenant en charge un ensemble donné d'échanges de sécurité est spécifiée à l'aide de la classe d'objets informationnels ABSTRACT-SYNTAX définie à l'Annexe B de la Rec. UIT-T X.681 | ISO/CEI 8824-2.

A titre d'exemple, pour spécifier une syntaxe abstraite SESE assurant deux des échanges de sécurité définis dans les Annexes D et F de la Partie 1 de la présente Spécification, pour une réalisation qui ne nécessite pas d'identificateurs d'invocation, on utilisera la notation suivante:

```

AccCtl-Authent-Abstract-Syntax
ABSTRACT-SYNTAX ::=
    { SESEapdus {
        { boundAccessControlCert | dirAuthenticationTwoWay },
        NoInvocationId }
    IDENTIFIED BY {..Abstract Syntax Object Identifier..}

```

8 Mappage sur les services sous-jacents

8.1 Considérations générales

Le protocole SESE définit une série d'unités APDU dont chacune a la capacité d'être projetée sur un service de couche Présentation qui achemine des données d'utilisateur ou qui peut être intégrée dans une autre unité APDU ou concaténée à celle-ci, selon les règles du contexte ASO ou du contexte d'application en vigueur.

Sauf spécification contraire dans la définition du contexte ASO (ou du contexte d'application), un échange SEAB dont l'indicateur de blocage est à 1, ou un échange SEPA dont la gravité de l'erreur nécessite de terminer anormalement l'association, est projeté sur le service A-ABORT, alors qu'un échange SETR est projeté sur un service P-DATA.

Si l'élément SESE fait partie d'une spécification de contexte d'application, l'introduction d'une unité fonctionnelle ACSE-Authentication dans ce contexte d'application n'est ni requise ni exclue.

L'élément SESE n'utilise pas directement d'autres éléments ASE, mais indirectement via une fonction de contrôle (comme défini dans la structure de la couche Application). Quelques exemples de projections utiles pouvant être spécifiées sont présentés ci-dessous.

8.2 Mappage sur des services ACSE

8.2.1 Mappage d'échange SE-TRANSFER sur A-ASSOCIATE

Quand le premier des deux transferts d'un échange de sécurité peut survenir conjointement avec l'établissement d'association, une unité APDU SE-TRANSFER peut être projetée sur le champ de valeur d'authentification ou le champ d'information d'utilisateur d'une demande/indication A-ASSOCIATE.

Quand une unité APDU SE-TRANSFER est donnée en réponse à une unité APDU SE-TRANSFER acheminée sur une demande/indication A-ASSOCIATE, l'ancienne unité APDU SE-TRANSFER peut être projetée sur le champ de la valeur d'authentification ou sur le champ de l'information d'utilisateur de la réponse/confirmation A-ASSOCIATE.

Lorsqu'une APDU SE-TRANSFER est mise en correspondance avec le champ «valeur d'authentification» d'une primitive A-Associate, l'option EXTERNAL doit être utilisée et le champ «nom du mécanisme d'authentification» ne doit pas être utilisé.

8.2.2 Mappage d'échanges SE-TRANSFER additionnels

Quand l'échange de sécurité qui survient conjointement avec l'établissement de l'association nécessite le transfert d'un ou de plusieurs items d'échange de sécurité, le troisième transfert (SE-TRANSFER) et le suivant doivent être projetés sur P-DATA. Dans ce cas, le contexte d'application est susceptible d'avoir une règle qui stipule que même si l'association a été établie avec succès après les deux premiers transferts, elle ne doit pas être utilisée par d'autres éléments ASE à moins que l'échange de sécurité n'ait abouti.

9 Conformité

Un système réputé conforme aux procédures de mise en œuvre spécifiées dans la présente Recommandation | Norme internationale satisfera aux prescriptions des 9.1 à 9.3.

9.1 Déclaration

Les éléments suivants seront déclarés par le responsable de la mise en œuvre:

- a) la série d'échanges de sécurité qui est fournie;
- b) pour chaque échange de sécurité qui est prévu, si le système a la capacité de lancer un échange de sécurité et/ou de répondre à un échange de sécurité lancé par l'autre extrémité;
- c) la gamme des identificateurs d'invocation pouvant être simultanément produits ou actifs;
- d) si le système peut prendre en charge la classe d'échanges de sécurité «à l'alternat» et/ou la classe «libre».

9.2 Conformité statique

Le système:

- a) doit agir en tant qu'appelant et/ou appelé pour un ou plusieurs échanges de sécurité;
- b) doit prendre en charge (au minimum) le codage qui résulte de l'application des règles de codage ASN.1 de base à l'ASN.1 spécifiée dans l'article 7 pour les besoins d'échange d'unités SESE APDU.

9.3 Conformité dynamique

Le système suivra toutes les procédures spécifiées à l'article 6.